



Appel à projets artistiques
à Fontenay-sous-Bois

FESTIVAL
LANDART OH ! CARRIÈRES
9ème édition

Inauguration les 15 et 16 juin 2024

«Transmission»

Thématique 2024

Pour sa 9e édition, nous nous aventurerons autour de ce qui fait l'esprit même de notre festival participatif et collaboratif : la transmission.

À l'image de nos actions culturelles gratuites auprès de tous les publics depuis la création de notre collectif, nous mettrons l'accent sur les messages que nous nous efforçons de transmettre.

Comme chaque année, nous partons à la rencontre de notre public de tous âges, en leur proposant de découvrir, au gré de leurs déambulations, l'exposition d'œuvres Land Art contemporaines, originales et de qualité.

Cet éco-parc que nous nous sommes appropriés depuis toutes ces années est un lieu différent des structures culturelles habituelles, un musée du XXIe siècle qui nous offre de nouvelles frontières.

Rappelons que nos enjeux majeurs sont l'accès gratuit à la culture pour tous, la rencontre de l'autre, l'exposition conjointe d'œuvres d'artistes professionnels et amateurs, l'organisation d'événements culturels mettant en scène des artistes du spectacle vivant, la valorisation du patrimoine écologique local, la préservation de la biodiversité, la collaboration avec les associations locales et enfin le partage avec le public de la richesse de ce site.

Nous aurons à cœur de proposer de nouveaux ateliers pédagogiques in situ, des rencontres collaboratives, des actions participatives, nous impliquerons les écoles et favoriserons les visites d'un public trop souvent isolé.

Site d'exposition :

L'éco-parc des Carrières, situé au cœur de Fontenay-sous-Bois, est un des maillons de la coulée verte de la ville et l'une des étapes de la « Promenade des auteurs » de l'Est parisien.

Il constitue un espace arboré de 22 700 m², et offre une vue imprenable sur Paris et toute la région

Présentation :

Ohého ! Collectif des Artistes de Fontenay-sous-Bois est une association pluridisciplinaire qui regroupe des artistes de toutes pratiques. Ensemble, nous organisons des événements et des expositions dans une dynamique de partage et d'échange.

À l'origine de ce festival, l'envie d'investir collectivement un espace naturel, l'éco-parc des Carrières, René Dumont à Fontenay-sous-Bois. C'est un espace pour s'essayer à une nouvelle forme d'art naturel et tourné vers le public, en dehors des lieux habituels d'exposition.

Depuis sa création, ce festival est collaboratif, nous demandons à tous les artistes participants de s'impliquer pour le créer. Nous organisons de multiples rencontres avec le public dans lesquelles celui-ci est directement impliqué.

En 2024, Ohého organise la neuvième édition du Festival Land Art Oh ! Carrières, du 15 juin au 29 septembre 2024

Nos objectifs sont :

- de créer un événement culturel, festif et intergénérationnel,
- de promouvoir les artistes,
- de rendre l'art accessible à tous,
- de faire découvrir au public le land-art et des animations culturelles originales
- de valoriser le patrimoine naturel de Fontenay-sous-bois
- de sensibiliser le public au respect de l'environnement et à la transition écologique

Cet appel à projet s'adresse non seulement aux divers plasticiens, mais aussi aux artistes du spectacle vivant. Les artistes proposeront des rencontres, des ateliers et des visites ludiques, ainsi que des événements musicaux, poétiques, théâtraux, projections, performances, etc.

Date et Lieu :

L'inauguration du Festival 2024 se déroulera les samedi 15 et dimanche 16 juin 2024
dans l'Eco-Parc des Carrières René-Dumont.

Les installations resteront exposées dans le parc jusqu'en septembre. Les événements se dérouleront entre le samedi 15 et le dimanche 30 juin.

Des visites pour les scolaires seront à réserver au préalable et à planifier.

Un événement viendra clôturer le Festival en Septembre 2024 lors des Journées du Patrimoine.

Conditions générales :

Les projets présentés devront être en lien avec l'esprit du Land Art et la thématique de l'année : Transmission

- Seul(e)(s) les candidats ayant assistés à la visite du parc pourront participer
- Les créations peuvent être collectives.
- Les œuvres proposées doivent être réalisées en tenant compte des contraintes d'exposition en extérieur :
 - matériaux ayant une certaine résistance aux intempéries
 - taille suffisante pour être vus de loin
 - l'œuvre ne doit pas mettre en danger le public
 - l'œuvre ne doit pas porter atteinte à l'environnement
 - les matériaux utilisés doivent être de préférence naturels et biodégradables,
 - l'utilisation d'autres matériaux (recyclés ou non) est envisageable dans la mesure où tous les déchets seront ramassés par l'artiste régulièrement.
- L'exposition ne sera pas surveillée et chaque artiste est responsable de son installation.
- L'artiste participant devra s'acquitter de sa cotisation dès la confirmation de sa sélection à l'événement.

Les propositions des artistes seront étudiées par le comité d'organisation du festival.
Les projets pourront être refusés si ils ne respectent pas le cahier des charges.

Les projets sélectionnés par Ohého et présentés par des artistes professionnels recevront une bourse de création de 150 euros/artiste ou collectif, sur présentation d'une facture.

Les artistes n'ayant pas de statut professionnel, seront remboursés pour l'achat de matériel ou service nécessaires à leur œuvre, à hauteur de 70 euros, sur présentation de notes de frais.

Le transport pourra être organisé collectivement par Ohého si cela s'avère nécessaire
Cette option sera étudiée lors de la validation des projets.

Production des œuvres plastiques :

Les artistes s'engagent à respecter le cadre naturel et feront en sorte que leurs œuvres s'intègrent à l'environnement.

Les matériaux utilisés sont laissés au libre choix de l'artiste : végétaux, minéraux, récupération... sauf les matières plastiques qui peuvent se détacher et polluer l'éco-parc.

Si certains éléments auront pu être travaillés ou préparés en amont, l'œuvre finale (le montage) sera réalisée sur place.

L'installation pourra être évolutive dans le temps, mais l'artiste devra en assurer la cohérence visuelle et sécuritaire. Il devra en outre s'assurer que l'œuvre est suffisamment bien arrimée en cas de coup de vent.

Si une œuvre présente un danger pour la sécurité des visiteurs, pour quelques raisons que ce soit, ou se dégrade à tel point qu'elle pollue l'environnement du parc, l'artiste devra assurer la maintenance ou l'évacuation des éléments de son installation.

L'œuvre sera maintenue sur le site aussi longtemps que son état le permettra. Les œuvres devront être démontées dans la semaine suivant la clôture du festival (sauf exception pour des œuvres pour lesquelles un accord aura été passé avec la ville).

Événementiel :

Programme du festival : concerts, spectacles et animations, seront à programmer avec le comité d'organisation.

Les événements se dérouleront entre **le 15 juin et le 30 juin**. Ils seront regroupés en majorité les week-end ou les mercredis. Ils pourront se dérouler dans différents lieux autour et dans le parc. Ces lieux seront en majorité en extérieur.

L'esprit du festival

Ce festival est collaboratif, nous demandons aux participants de s'impliquer pour le créer :

1/ Des actions partagées ou menées en commun :

- collecte des matériaux par les artistes en amont et partage des « bons plans »,
- distribution des outils de communication auprès du public,
- accrochage des banderoles,
- installation de la logistique nécessaire aux événements,
- partage des diverses tâches d'animation, etc...

2/ Une ou plusieurs œuvres collectives à réaliser en live avec tous les artistes volontaires, plasticiens et avec le public pourra être organisée pour le vernissage.

3/ Promotion du festival sous tous ses aspects (plastique, musique, théâtre, danse, spectacle, projection, etc.) par tous les artistes, afin d'attirer en amont d'autres amis artistes et aussi de communiquer auprès du public pour annoncer les événements.

4/ Dans la mesure du possible, les artistes seront présents lors des événements, afin de favoriser le lien avec le public et entre tous les participants.

Contrat :

Chaque participant devra adhérer au Collectif : 30 euros

La production artistique exposée reste propriété des artistes. Les droits de reproduction sont acquis par le Festival Land Art Oh ! Carrières pour la durée de l'événement.

La reproduction à usage de communication des œuvres est acquise par Ohého pour la promotion de l'événement : Festival LandArt Oh ! Carrières, et ce, sans limite de durée.

Si le projet est retenu par la commission de sélection, la fiche d'inscription vaudra contrat entre Ohého et l'artiste. L'artiste s'engage à respecter les conditions générales de participation telles qu'elles sont décrites dans cet appel à projet (organisation, dates de montage et démontage, maintenance des œuvres). Elle sera signée par les deux parties.

05 février 2024 : date de début d'inscription

Pour les artistes qui souhaitent participer à l'exposition fournir : nom et adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone fixe et mobile (voir fiche d'inscription jointe).

18 mars 2024 : date limite d'envoi de la fiche d'inscription.

13 avril 2024 : date limite d'envoi des dossiers de candidature

A retourner par courrier à l'adresse suivante :

Ohého Collectif des Artistes de Fontenay-sous-Bois
16, rue du Révérend Père Aubry
94120 Fontenay-sous-bois

Chaque artiste devra avoir fourni au plus tard à cette date le dossier constitué :

Pour les plasticiens :

Un projet de création (dessin, photo, photomontage...) précisant les matériaux utilisés et la logistique nécessaire au montage.

Une description de la démarche artistique envisagée en adéquation avec le concept du Land Art.

Tout autre document permettant de cerner la démarche de l'artiste.

Pour les artistes du spectacle vivant :

Un projet d'intervention précisant : sujet, durée, espace nécessaire, déroulement, et conditions de représentation, éventuellement accompagné d'un visuel.

Fournir également une fiche technique.

La commission, composée des membres du CA de l'association, se réunira pour évaluer l'adéquation des œuvres au projet. Une réponse sera donnée aux artistes très rapidement.

La visite collective du parc sera organisée le samedi 23 mars.

- **10 au 15 juin 2024** : les artistes seront libres d'organiser leur emploi du temps d'installation. L'installation finale des œuvres devra être terminée **au plus tard le samedi 15 juin à 15h.**
- démontage de l'exposition à prévoir **fin septembre** (date communiquée ultérieurement).
- Chaque artiste exposant est responsable de l'installation de son/ses œuvre(s) et de son/leur enlèvement aux dates indiquées ou avant si nécessaire.
- L'artiste devra assurer la maintenance de son installation.

Ohého, Collectif des artistes de Fontenay-sous-Bois
16 rue du Révérend Père Aubry - 94120 Fontenay-sous-bois
contact Louise Ducrocq : 0676944374

contact@oheho.fr - www.oheho.fr